

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

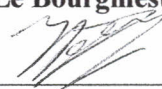
Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 28 novembre 2013 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale



Le 19 novembre 2013

Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. C.P.A.S. – Vote du budget Exercice 2014
2. A.I.V.E. – Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013
3. Idelux – Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013
4. Idelux Projets Publics – Assemblée générale du 18 décembre 2013
5. Vivalia – Assemblée générale du 17 décembre 2013
6. Sofilux – Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2013
7. Fabrique d'église d'Etalle – Avis budget exercice 2014
8. Fabrique d'église de Vance – Avis budget exercice 2014
9. Vente de bois du 13/12/2013 – Arrêt des conditions de vente
10. Redevance sur la vente de sacs poubelles – adaptation administrative.
11. Parc Naturel de Gaume : Reconstitution de l'association de projet « Parc Naturel de Gaume » et modification statutaire y afférente et libération quote-part
12. Cartographie de l'éolien en Wallonie – Avis après enquête publique
13. Achat de vêtements pour le service Régional d'Incendie – Ratification
14. Ordonnances de Police – Ratification
15. Procès-verbal séance précédente – Adoption

Remise titre et insigne d'honneur de lauréat du travail (Meur Nicolas Charles-Pirlot)

Séance à huis clos

16. Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité :
 - a) Désignation des membres
 - b) Adoption règlement d'ordre intérieur
17. Personnel communal : ratification décisions
18. Personnel enseignant : ratification décisions